

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 JANVIER 2016

I – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DECEMBRE 2015

Un élu a demandé qu'il soit rapporté qu'il regrettait que le problème relationnel de l'école n'ait pas été plus développé dans le procès-verbal.

Le conseil municipal à l'unanimité approuve le procès-verbal de la séance du 17 décembre dernier.

II – MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Monsieur le Maire rappelle que le déploiement d'un internet de qualité est un objectif du projet de territoire.

Après avoir pris connaissance des deux solutions techniques envisageables, le bureau communautaire souhaite que la communauté de communes participe au projet départemental de déploiement du très haut débit via la réalisation d'un réseau de fibre optique. Dans cette perspective, une adhésion au syndicat mixte sarthois d'aménagement numérique est envisagée.

Il est néanmoins nécessaire que cette adhésion soit précédée d'un transfert de la compétence en matière d'établissement et d'exploitation d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques.

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte les termes de la délibération prise lors du conseil communautaire du 15 décembre dernier par la Communauté de Communes du Sud-Est du Pays Manceau, à savoir :

« Le conseil communautaire

Vu l'article L5211-17 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2013350-0001 du 16 décembre 2013 portant modification des statuts de la communauté de communes du Sud Est du Pays Manceau,

Décide

- *De transférer à la communauté de communes la compétence relative à « l'établissement et l'exploitation d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques »,*
- *De modifier en conséquence l'article 2 des statuts actuellement en vigueur relatif aux compétences de l'établissement,*
- *De notifier la présente délibération à chaque conseil municipal qui devra se prononcer sur le projet de modification des compétences dans le délai de trois mois.*
A défaut, leur décision sera réputée favorable.

Il est rappelé que cette décision ne pourra être effective qu'après la publication d'un arrêté préfectoral subordonné à l'accord des conseils municipaux des communes membres dans les conditions de majorités qualifiées requises. »

III – AUTORISATIONS DE SIGNATURE

A – Avenant à la convention d'objectifs et de moyens activités « familles »

Lors de la séance du 25 juin dernier, le conseil municipal a décidé de prendre en charge le projet famille présenté par le centre Rabelais à hauteur du montant attribué en 2014, soit 1 550 € et d'autoriser monsieur le maire à signer la convention correspondante.

Les travaux engagés par la communauté de communes n'ayant pas encore abouti à une prise de décision concernant la compétence d'animation de la vie sociale, les actions « familles » restent du domaine de chaque collectivité.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de reconduire cette convention pour une durée d'un an suivant les mêmes conditions financières et autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant correspondant.

B – Renouveaulement de la convention d'assistance technique « assainissement collectif »

La commune bénéficie depuis de nombreuses années d'une assistance technique en assainissement collectif réalisée par le Conseil départemental via le SATESE.

Le conseil municipal décide de reconduire cette mission pour une durée de trois ans, de 2016 à 2018 et d'autoriser monsieur le maire à signer la convention correspondante.

Le coût facturé est fixé à 0,40 euros par habitant sur la base de la population totale, soit la somme annuelle de 894,40 euros.

IV – PRESENTATION DES RESULTATS DE L'ENQUETE SUR LA QUALITE DE VIE DES PERSONNES DE + 65 ANS

Le centre communal d'action sociale a souhaité réaliser une enquête sur la qualité de vie des Bretois âgés de plus de 65 ans.

L'étude a porté sur les personnes qui vivent seules, isolées ou qui sont handicapées.

Les membres du CCAS se sont rendus pendant l'été 2015 à leur domicile.

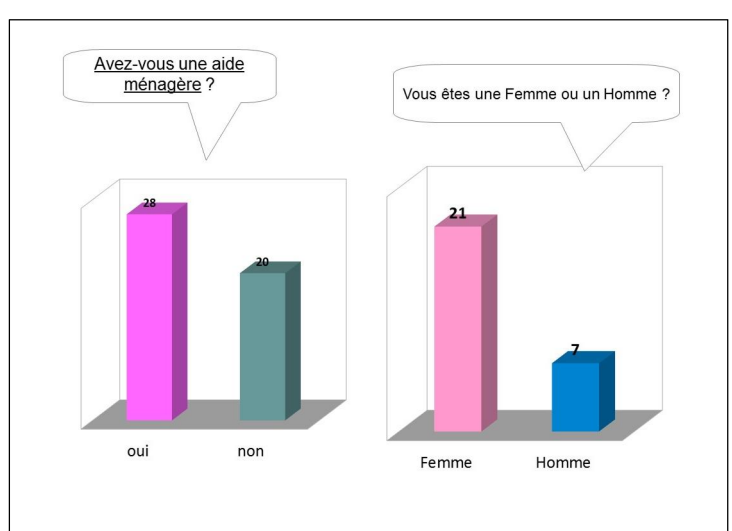
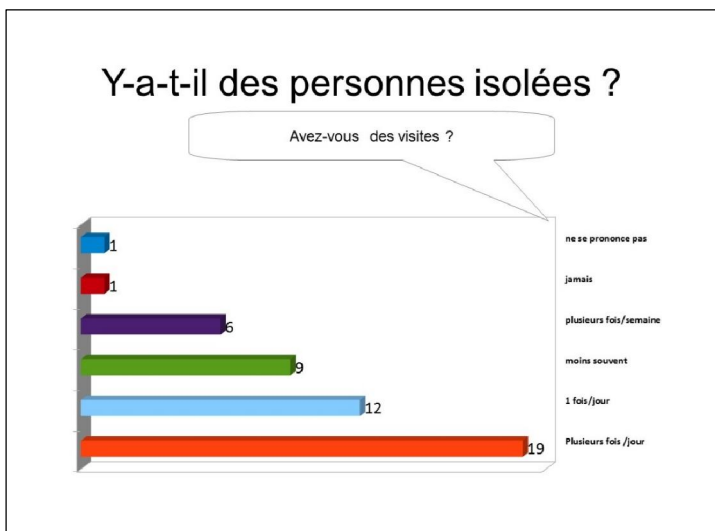
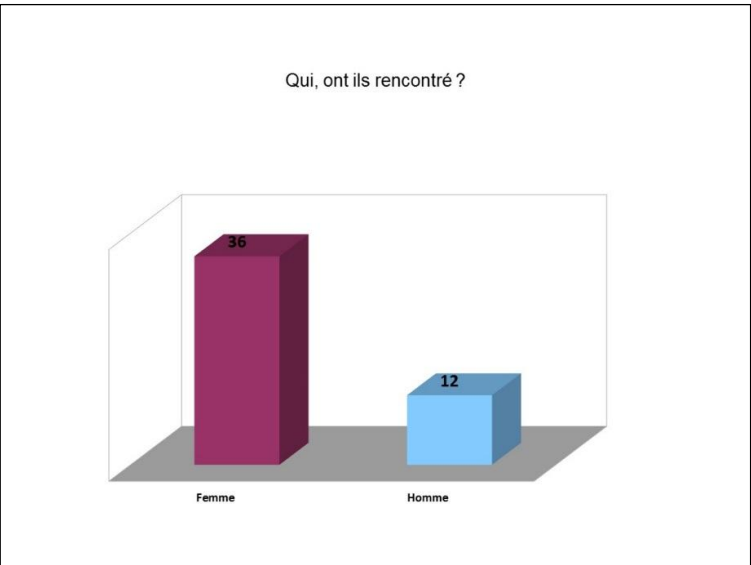
Cette enquête a été très enrichissante sur le plan relationnel et a permis de nouer des relations.

Les résultats sont les suivants :

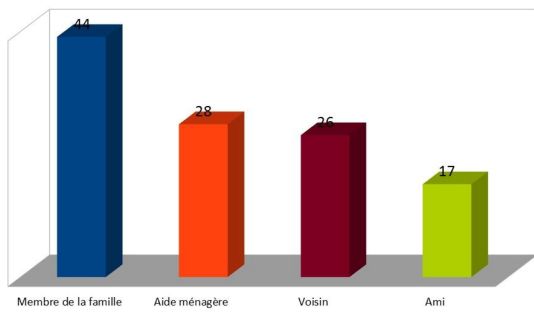
CCAS de BRETTE LES PINS

Enquête sur la Qualité de Vie
Des personnes de plus de 65 ans

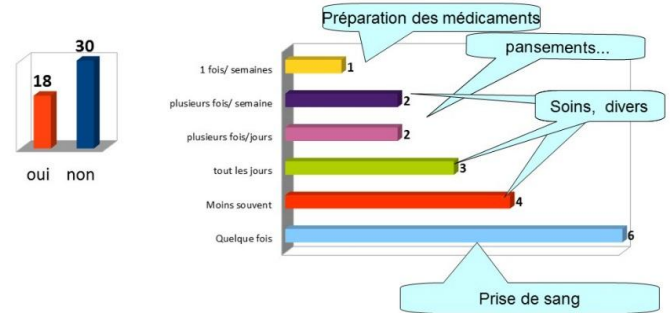
Les membres du CCAS ont été à la rencontre des habitants concernés par cette enquête.



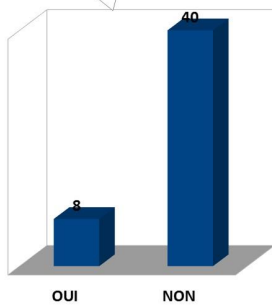
Qui côtoyez vous ?



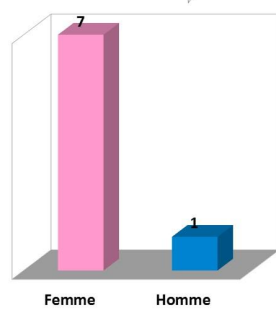
Voyez-vous une infirmière ?



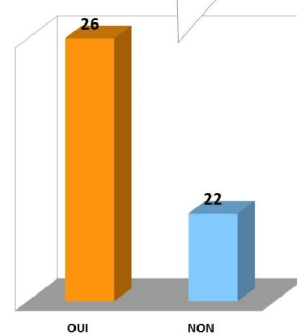
Disposez vous d'une présence verte ?



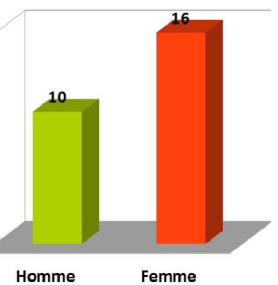
Vous êtes une Femme ou un Homme ?



Avez -vous une voiture ?



Qui êtes vous ?



Petits compléments :

.2 personnes vivent avec un de leurs enfants .Une seule personne nous a dit ne recevoir AUCUNE visite

.4 personnes sur les 5 interrogées vivant dans la résidence rue des Mimosas sont très contentes d'être là : maison agréable, voisinage à l'écoute.

=) une personne nous a dit ne pas avoir de complémentaire santé.

=) quelques personnes ont demandé de leur fournir des documentations sur la présence verte.

=) la grande majorité arrive à voir au moins un contact avec l'extérieur chaque jour

EN CONCLUSION

La majorité des personnes disent pouvoir compter sur leurs enfants

.Le portage des courses par Nadine LEROUX est important pour ceux qui en bénéficient.

.Le cas d'une ou deux personnes nous a paru préoccupant bien que l'une d'entre elle vive avec un de ses enfants.

V – AFFAIRES DIVERSES

A – Conseil municipal jeunes

Des devis seront sollicités pour la fourniture de panneaux de signalisation de limitation de vitesse dessinés par les conseillers jeunes ou d'adhésif à poser sur ceux existants.

Le CMJ sera associé pour définir les emplacements des 5 bornes de propreté d'hygiène canine.

8 personnes se sont inscrites au concours des maisons décorées et illuminées dont une pour les maisons décorées. Il a été remis des prix dans la catégorie « spécial CMJ ».

B – Compte-rendu de la réunion sur l'éolien

Une réunion de présentation des projets éoliens a eu lieu le 12 janvier dernier pour l'ensemble des conseils municipaux des communes de la communauté de communes.

Cette soirée a été l'occasion d'échanges entre les élus et les porteurs des projets.

Le site retenu par la société JPEE se situe entre Parigné l'Evêque et le Grand Lucé et celui d'ENERGIE TEAM sur Parigné l'Evêque en limite des communes de Brette les Pins et Saint Mars d'Outillé.

C – Propriété CARDINAL

Après en avoir délibéré, le conseil municipal (Monsieur HERRAUX n'a pas pris part au vote) décide de confier aux deux agences immobilières de Parigné l'Evêque un mandat de négociation pour la vente de la maison, sise 22 rue des Tulipes, estimée à environ 110 000 € net vendeur et autorise monsieur le maire à signer les documents correspondants.

D – Défibrillateur

Les défibrillateurs sont installés à l'intérieur de la salle polyvalente et à la buvette. En l'absence de personnes dans ces locaux, ils ne peuvent être utilisés.

Il convient de les mettre à disposition des usagers à l'extérieur de ces bâtiments. Des boîtiers devront être financés au budget 2016 ainsi qu'un nouvel appareil à installer devant la mairie.

E – Tarif lotos

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de fixer le tarif de location de la salle polyvalente pour les lotos à 400 € (excepté pour les associations qui ne profitent pas de la gratuité de la salle polyvalente pour la 1^{ère} manifestation).

F – Cinéma

Madame BERTHE assurera les entrées lors de la séance de cinéma le 11 février prochain.

G – Feu d'artifice

Après en avoir délibéré, le conseil municipal renouvelle sa participation à hauteur de 1 000 euros à l'organisation conjointe du feu d'artifice du 13 juillet prochain à Parigné l'Evêque.

Une subvention sera allouée pour un spectacle pyrotechnique à l'occasion du Comice.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 30.

La secrétaire de séance,
Véronique CORMIER

Le maire,
Bernard LAIR